## Département de Tarn et Garonne RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE D'ALBIAS 82350 ALBIAS



Α

ARS Occitanie 10, chemin du raisin 31000 TOULOUSE

Albias, le 21 août 2023

Objet : Agrandissement d'un cimetière communal Nomination d'un hydrogéologue Dossier suivi par / Y. ANJOUBAULT

Monsieur le Directeur,

L'artIcle R. 2223-2 du CGCT rend obligatoire l'intervention de l'hydrogéologue lors de la création, de l'agrandissement ou de la translation d'un cimetière. Dans ces conditions et conformément à l'article susvisé, je sollicite de votre part la désignation d'un hydrogéologue pour le projet d'agrandissement du cimetière communal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Madame le Maire Véronique MAGNANI



